
Une information transmise régulièrement

Tout au long de votre carrière, vos régimes de retraite vous notifient la mise à disposition d'informations concernant votre carrière et vos droits à retraite.

- au début de votre carrière, vous disposez d'une [information générale sur la retraite](#) ;
- à partir de 35 ans, vous consultez votre relevé de carrière présenté de façon chronologique ;
- à partir de 55 ans, en plus du relevé de carrière vous disposez d'une estimation de votre retraite. Vous pouvez signaler à vos régimes de retraite les erreurs de votre relevé de carrière : emploi manquant, incohérence, etc. Corrigez votre relevé de carrière sur votre compte retraite. Vos régimes en sont directement informés. Vous pouvez ensuite suivre leur traitement sur votre compte retraite.

Vous pouvez également consulter à tout âge ces informations dans votre compte retraite sur [info-retraite.fr](#) à partir des onglets "[Ma carrière](#)" et "[Mon estimation retraite](#)".

Vous pouvez bénéficier d'un entretien information retraite :

A partir de 45 ans, vous pouvez demander un entretien information retraite qui permet de faire le point avec un expert sur votre future retraite auprès d'un des régimes auxquels vous avez cotisé.

Pour plus d'informations

- [L'entretien information retraite](#)

Services en ligne

- [J'accède à mon compte retraite sur info-retraite.fr](#)
- [Je crée ma brochure personnalisée "Ma retraite, mode d'emploi"](#)

Une information générale sur la retraite pour les nouveaux assurés

Vous venez de débiter votre carrière, vous disposez d'une information générale qui porte sur :

- le compte personnel retraite ;
 - les droits à retraite ;
 - les principes généraux du système de retraite français.
-

Pour plus d'informations

- [Le document d'information sur la retraite pour les nouveaux assurés](#)
- [Le site d'information de la Sécurité sociale des 16-25 ans](#)

Votre carrière

Le service "**Ma carrière**" proposé par vos régimes de retraite dans votre compte retraite [sur info-retraite.fr](#), vous permet de voir en un seul coup d'œil toute votre carrière professionnelle et d'identifier les périodes avec d'éventuelles anomalies ; de retrouver le détail de chaque activité (nature de vos activités, date, régime et montant ou taux d'activité associés) et d'obtenir la synthèse de vos droits (nombre de trimestres enregistrés et qu'il vous reste à obtenir, les coordonnées des régimes, votre relevé de carrière à télécharger).

Quel que soit votre âge, ce service vous permet de suivre et de vérifier vos droits acquis pour toutes vos activités professionnelles passées, allant d'un aperçu global jusqu'à une vue plus détaillée année par année.

Et le moment venu vous pourrez demander les éventuelles corrections sur votre carrière et faire votre demande de retraite en ligne.

Service en ligne

- [Se connecter à son compte retraite sur info-retraite.fr](#)
-

Pour plus d'informations

- [Le calendrier des notifications](#)

Services en ligne

- [Se connecter à son compte retraite sur le site info-retraite.fr](#)

Votre estimation retraite

Le service "**Mon estimation retraite**" proposé par vos régimes de retraite sur le site [info-retraite.fr](#), vous permet d'estimer le montant de votre future retraite en fonction de votre âge de départ. Vous obtenez des résultats en un clic ou prenez le temps de simuler plusieurs scénarios de fin de carrière.

Pourquoi utiliser ce service ?

Rapide, pratique et sécurisé, ce service vous permet de simuler votre retraite à tout âge et de vérifier les informations sur votre situation actuelle. Pour personnaliser votre estimation, vous pouvez compléter votre situation passée et simuler votre carrière future.

Comment accéder au service ?

C'est très simple, il vous suffit de vous connecter à votre compte retraite avec FranceConnect sur [info-retraite.fr](#), puis de cliquer sur **Mon estimation retraite**.

Que propose ce service ?

Ce service vous propose 2 façons d'obtenir une estimation de votre retraite :

- Soit vous accédez directement à votre estimation, réalisée à partir des informations connues de vos régimes de retraite.
- Soit vous vérifiez votre situation actuelle, puis vous la complétez avec les informations concernant : votre situation familiale (nombre d'enfants que vous avez et leur date de naissance), votre situation professionnelle actuelle (activité, revenus, temps plein ou temps partiel).

Vous pouvez également ajouter une activité professionnelle supplémentaire, une période de maladie ou de chômage.

Les résultats de votre estimation tiendront compte de ces informations.

Mais ces données ajoutées ne seront ni conservées, ni transmises à vos régimes de retraite, elles seront uniquement utilisées dans ce simulateur.

Si votre activité n'est pas disponible dans ce simulateur, il faut vous rendre sur le site du régime de retraite concerné.

Quelles sont les informations présentes sur mon estimation ?

Les résultats de votre estimation indiquent, pour chaque âge, le nombre de trimestres et le montant de retraite possibles.

Par exemple, en partant à 64 ans avec 172 trimestres enregistrés, vous pourriez avoir droit à 1 545 euros bruts par mois. Vous pouvez aussi obtenir le montant net avant impôts.

Plusieurs âges (dates possibles de départ) sont proposés, et pour chacun vous avez la composition de votre retraite. Par exemple, vous saurez s'il y a un taux de minoration (décote) ou de majoration (surcote) appliqué aux montants.

Vous pouvez aussi simuler d'autres âges de départ à la retraite.

Une fois vos résultats affichés, allez plus loin dans la personnalisation de votre estimation en complétant si nécessaire des éléments de votre situation passée (périodes à compléter) et en modifiant ce que vous souhaitez simuler pour votre situation future (évolution de vos revenus ou modification de votre taux d'activité par exemple).

Vous pouvez télécharger et enregistrer votre estimation.

Pensez à consulter régulièrement votre compte retraite pour estimer votre retraite, mais aussi accéder à votre relevé de carrière, suivre vos demandes ...

Cette année, en raison d'un problème technique, les droits relatifs aux enfants ne seront pas pris en compte dans votre estimation. Cependant, vous pourrez les ajouter manuellement lors de la personnalisation de votre simulation.

C'est important

Ces estimations ont une valeur purement informative. Le montant définitif de votre retraite vous sera communiqué par vos régimes après le dépôt de votre demande de départ à la retraite.

Pour plus d'informations

- [Consulter le site info-retraite.fr](http://info-retraite.fr)

Lisez attentivement vos documents et vérifiez les informations qui y sont portées.

Avec ces éléments, vous pouvez vérifier que toute votre carrière en France a bien été prise en compte.

En cas de contestation, de manques ou d'erreurs sur votre carrière, vous devez contacter votre service de ressources humaines, seul habilité à rectifier vos données de carrière.

C'est important

Les documents mis à votre disposition ont une valeur purement informative.

Pour obtenir votre retraite, vous devrez déposer une demande auprès de vos régimes de retraite, au moment où vous aurez décidé de partir. C'est à ce moment là que le montant définitif de votre retraite vous sera communiqué.

Services en ligne

- [Se connecter à son espace sécurisé sur le site ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr)
- [Se connecter à son compte retraite sur le site info-retraite.fr](https://info-retraite.fr)